

Voilà le genre de philosophie que prône le gouvernement en matière de fiscalité. Cette philosophie est bien entendu partagée par le NPD.

Au nom de cette philosophie du projet de loi C-139, on nous annonce que les chefs d'entreprise vont crouler sous les taxes supplémentaires. Pour les entreprises qui prennent de l'extension, il ne sera plus possible de déduire les coûts connexes. Toutes sortes de choses du genre qui étaient normales jusque là ne le sont plus.

Je vois très bien à quoi le ministère du Revenu veut en venir. Un vendeur d'automobiles à commission n'est pas censé quitter son magasin pour exercer son métier. S'il ose prendre sa voiture pour se rendre chez les clients, pour leur faire une démonstration ou pour les conseiller dans leur achat, il n'a pas le droit de réclamer aucune déduction pour l'utilisation de cette voiture.

**M. Mazankowski:** A ce train-là, vous ne risquez pas de vendre beaucoup de voitures.

**M. Lambert:** La position adoptée tant par le ministère des Finances que par le ministère du Revenu est absurde. C'est contre cela que nous nous élevons.

**M. Mazankowski:** Ils sont d'accord pourtant en face.

**M. Lambert:** Naturellement. Ils ne sont qu'une bande de moutons quand il s'agit d'impôt sur le revenu. Ils n'y comprennent rien. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) s'y connaît probablement un peu plus que les autres. En fait, il se débrouille assez bien.

**M. Evans:** Cela fait un député de chaque côté.

**M. Lambert:** Si l'on divisait la totalité de ses connaissances par le nombre de députés de son caucus, cela ne suffirait pas à remplir un dé à coudre. Les projets de loi traitant de l'impôt sur le revenu sont l'une des pires punitions infligées aux Canadiens. La majorité des députés n'y connaissent rien, n'ont pas le sens critique et se contentent de se mettre au garde-à-vous et de répondre «présent» à chaque fois qu'ils doivent se prononcer sur quelque chose qu'ils ne comprennent pas.

En 1981, celui qui était alors ministre des Finances ne comprenait pas. Nous verrons bien si le ministre actuel comprend ou s'il est plus habile dans l'art de vider les goussets des Canadiens. Il a peut-être plus de culot que son prédécesseur. Nous verrons s'il est aussi capable après l'annonce d'aujourd'hui, et je suppose que nous y verrons plus clair bientôt.

En terminant, je suis contre ce projet de loi, surtout parce qu'il s'agit d'un projet de loi omnibus. J'en accepterais à la rigueur la première partie, mais pas la deuxième. La partie II porte sur la prochaine année financière. Cette mesure ne devrait être proposée qu'après la divulgation du budget et des prévisions de dépenses. J'exhorte mes collègues—je ne peux m'adresser à l'ensemble de nos vis-à-vis puisque très peu d'entre eux écoutent—à examiner ce projet de loi d'un œil beaucoup plus critique et à voter contre.

### Sanction royale

**Le président suppléant (M. Blaker):** Questions, réponses et remarques. Avant d'accorder la parole au prochain intervenant, je voudrais régler quelques questions.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Le Revenu national—La saisie des comptes à recevoir des petites entreprises—b) La politique du gouvernement; le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—L'administration—La position des ministres actuels—b) On demande au premier ministre de sévir—c) On demande de charger un comité d'enquêter; le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse)—Le grain—L'opportunité de la modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau—Les répercussions sur les exportations—b) On demande au ministre de déposer les études.

\* \* \*

## MESSAGE DU SÉNAT

**Le président suppléant (M. Blaker):** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le projet de loi C-132, tendant à modifier la loi de 1973 sur les allocations familiales.

\* \* \*

## LA SANCTION ROYALE

**Le président suppléant (M. Blaker):** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général  
Ottawa

Le 17 février 1983

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 17 février 1983, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veillez agréer,  
Madame le Président,  
l'assurance de ma haute considération.  
Le Chef du cabinet  
du Gouverneur général,  
Esmond Butler.